

Toulon, le - 2 MARS 2022

Hubert FALCO
Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

à

Madame la Présidente
Tribunal Administratif de TOULON
5, rue Racine
CS 40510
83041 TOULON CEDEX 9

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des
Projets Urbains**
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par Céline LOUIS
clouis@metropoletpm.fr
Tél. : 04 94 00 79 93

N/REF: DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-025

OBJET: Demande de désignation d'un Commissaire-Enquêteur pour l'enquête publique de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de Hyères

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il est envisagé de procéder à la mise à l'enquête publique de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères, concernant l'aménagement de la zone d'activités économiques Arromanches et plus précisément la restructuration de l'activité Euro-Voiles.

Par délibération N°21/02/42 en date du 16 février 2021, le Conseil Métropolitain a prescrit le lancement de la procédure de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Hyères.

Conformément à l'article R123-5 du Code de l'environnement, je sollicite de votre part la désignation d'un Commissaire-Enquêteur pour l'enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1, qui pourrait se dérouler en Mairie d'Hyères, **du 16 mai 2022 au 17 juin 2022 inclus**.

Vous trouverez donc, en pièces jointes, la délibération du 16 février 2021 ainsi qu'un exemplaire du dossier soumis à enquête.

Je vous prie de croire, Madame la **Présidente**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO

Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 11/03/2022

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON**

5 rue Jean Racine
CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E22000013 / 83

Monsieur le Président
Métropole Toulon Provence Méditerranée
M. Hubert FALCO
La communauté d'agglomération
107 Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON CEDEX 9

Dossier n° : E22000013 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du PLU de Hyères, concernant l'aménagement de la zone d'activités économiques Arromanches et plus précisément la restructuration de l'activité Euro-Voiles

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné M. Olivier VILLEDIEU DE TORCY, demeurant 1254 chemin du Flovières Le Pas de Baron, CUERS (83390) (tel : 09 84 47 93 41 ; portable : 06 33 17 72 64) en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire-enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


M-C. Reux

COPIE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

11/03/2022

N° E22000013 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 07/03/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la :

Déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du PLU de Hyères, concernant l'aménagement de la zone d'activités économiques Arromanches et plus précisément la restructuration de l'activité Euro-Voiles ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Olivier VILLEDIEU DE TORCY est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et à M. Olivier VILLEDIEU DE TORCY.

Fait à TOULON, le 11/03/2022

Le Magistrat désigné,



Denis RIFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.